

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 17 juin 2026.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : D. Bossonney, C. Cheminat, M. Desvallées, S. Baud

MM les Conseillers : G. Loffel, C. Billard de Saint-Laumer, L. Bracher, C. Arhuero, S. Pérou, A. Magnin, L. Bnimilk Malbec, J. Mabut, KE Sauzay, V. Miannay, P. Meylan

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : N. Gruaz donné à M. Genoud, C. Bibollet donné à J. Mabut

M. Albrecht donné à D. Bossonney, J. Gaume donné à S. Pérou,

Absent(s) excusé(s) : C. Oberson, G. Vilmint, N. Laks,

Le secrétariat a été assuré par : M. Desvallées

Nombre de membres

En exercice :	23
Présents :	16
Votants	20
Dont pouvoirs	04

N° 2026-72



FINANCES- Tarifs communaux de location

Cette délibération annule et remplace la délibération 2022-45 du 30 juin 2026.

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de fixer les tarifs de location comme suit :

Salles de réunion :

Pour les particuliers Beaumontois et les syndics de copropriété de Beaumont :

Salle N° 1 : 35 € (19 personnes)

Salle N° 2 + cuisine : 75 € (19 personnes)

Vaisselle : 30 € (70 personnes)

Pour les associations :

Gratuité des locations de salle pour les utilisations récurrentes

Pour les personnes morales de droit privé :

Salle N°1 : 70 € (19 personnes)

Salle N°2 + cuisine : 150 € (19 personnes)

Vaisselle : 60 € (70 personnes)

Salle des fêtes :

Pour les particuliers Beaumontois et les syndics de copropriété de Beaumont :

Repas : 150 € (210 personnes)

Vin d'honneur : 90 €

Pour les associations :

Gratuité des locations de salle pour les utilisations récurrentes

Pour les personnes morales de droit privé :

Repas : 300 € (210 personnes)

Vin d'honneur : 180 €

Préau de l'ancienne école de BeaumontPour les particuliers Beaumontois et les syndicats de copropriété de Beaumont :

Préau : 40 € (50 personnes)

Pour les associations :

Gratuité une fois par an

A partir de la deuxième utilisation : 40€ par utilisation

Tables et bancs :

Associations communales : Gratuit

Associations extérieures : 5 € par jour (1 table et 2 bancs)

Habitants et personnes morales de la commune : 2 € par jour (1 table et 2 bancs)

La caution sera un multiple du prix unitaire d'un lot, soit 1 table et 2 bancs : 100 €

Généralités :

Chaque association peut organiser un évènement par an gratuitement

Chaque association peut organiser son assemblée générale gratuitement.

Une caution de 250 € est demandée pour chaque location de salle quel que soit le loueur.

Dans le cadre de l'état des lieux de sortie, toute casse ou perte de vaisselle fera l'objet d'une facturation selon la base de prix suivant :

Une fourchette : 0.45 €

Une cuillère à soupe : 0.45 €

Un couteau : 0.60 €

Une petite cuillère : 0.15 €

Une assiette plate : 2.50 €

Une assiette à dessert : 2.10 €

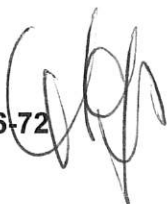
Un verre à vin : 2.00 €

Un verre à eau : 2.25 €

Un saladier : 4.60 €

Tout autre ustensile de cuisine : 2.00 €

N° 2026-72



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 074-217400316-20260623-D2026_72-DE

S²LO

Toute autre dégradation ou manquement aux règles de la convention engendrera soit :

- L'encaissement du chèque de caution.
- Une facturation à l'utilisateur du coût de la réparation ou du remplacement nécessaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Michel DESVALLÉES

Le maire,



Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

